

Département  
D'EURE ET LOIR

ARRONDISSEMENT  
DREUX

CANTON DREUX 1

MAIRIE  
VERNOUILLET

OBJET :

Renouvellement du mandat  
d'un membre du Conseil  
d'Administration du DAME

Date de la  
convocation  
du Conseil municipal

16 mai 2023

SG-2023/05 - 03

Acte certifié exécutoire après  
transmission aux services  
préfectoraux

Publication électronique et mise en  
ligne sur le site internet de la  
collectivité le

1er/06/2023

*Par délégation du Maire,  
La DGS,  
C. Corsier*

REPUBLICAINE  
EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception en préfecture  
028-212804041-20230524-2023-05-03D-DE  
Date de réception en préfecture : 30/05/2023

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS, le VINGT QUATRE du mois de MAI à DIX-NEUF HEURES QUINZE, se sont réunis dans la salle du Conseil, les membres du Conseil municipal de la Commune de Vernouillet, sous la présidence de M. Damien STEPHO, Maire, dûment convoqués le 16 mai.  
La séance a été retransmise par voie électronique.

Présents :

MM. STEPHO, Mmes VIGNY, LUCAS, BENABI, M. DETAMANTI, Mme MANSON, M. RICHARD, Mme BOUGRARA, M. MORIN, Mme EMOND, MM. TRAPATEAU, GLIZE, M. LOUDIERE, Mmes HENRI MERABTI, SENECHAUX, MM. AHSAINÉ, CHBABI, Mmes QUERITE, REPARAT, M. SIADOUA, Mme PFEIFFER'OVA.

formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : M. MALANDAIN à M. MORIN, Mme MONTIGNY à Mme MANSON, Mme POMMIER à M. STEPHO, M. CAN à M. DETAMANTI.

Absent excusé : Néant

Absents (es) non excusés (es) : M. CHAKOUR, Mme ONAL, M. HOFFMANN, Mme BOUADLA-ABDI, MM. MEBARKI, LAMRINI, YOUNSSI.

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 22

Nombre de membres votants : 26

Mme Michèle MANSON a été élue secrétaire.

Début de séance : 19 h 15 - Fin de séance : 20 h 08

Par délibération référencée SG-2020/07-17 en date du 3 juillet 2020, il a été procédé à la désignation des représentants de la ville de Vernouillet pour assister aux conseils d'administration du DAME (Dispositif d'Accueil en Milieu Educatif).

Pour mémoire, les représentants élus sont les suivants :

- Damien STEPHO
- Jean-François DETAMANTI
- Ludovic LOUDIERE
- Sonia MERABTI
- Franck MORIN
- Najia BOUADLA-ABDI

Par délibération référencée SG- 2020/09-07 en date du 23 septembre 2020, Monsieur Michel ANDRE, principal du collège Martial Taugourdeau de Dreux, a été nommé, à l'unanimité, en tant que personne désignée en fonction de ses compétences dans le champ d'intervention de l'établissement conformément à l'article R.315-6 du Code de l'action sociale et des familles.

Le mandat de 3 années arrivant à expiration le 3 juillet 2023, il vous est demandé de bien vouloir vous prononcer sur le renouvellement de cette désignation.

VU le Code de l'action sociale et des Familles et notamment l'article R.315-6  
VU les délibérations référencées SG-2020/07-17 et SG-2020/09-07,  
VU l'avis favorable de la commission des finances du 28 mars 2023,

CONSIDERANT la nécessité de renouveler la désignation de la personne désignée en fonction de ses compétences dans le champ d'intervention de l'établissement,

Le Conseil municipal,  
Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,  
Après avoir délibéré,  
A l'unanimité,

ACCEPTÉ de renommer Monsieur Michel ANDRE, principal du collège Martial Taugourdeau de Dreux, en tant que personne désignée en fonction de ses compétences dans le champ d'intervention de l'établissement.

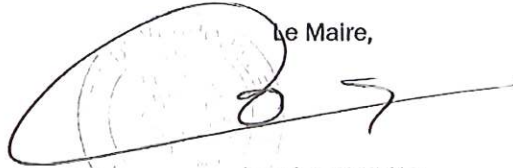
Pour copie certifiée conforme

La secrétaire de séance,



Michèle MANSON

Le Maire,



Damien STEPHO

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la date de publication conformément aux articles R.421-1 et R.421-5 du code de justice administrative.